



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

POUVOIRS :

Madame TCHERKEZOV

à

Monsieur BORD

Monsieur RACCAH

à

Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Convention d'occupation précaire et d'usages pour la gestion du rucher communal

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le projet de convention annexé à la délibération,

CONSIDERANT que, dans l'objectif de promouvoir les pollinisateurs par l'accroissement de la connaissance et la sensibilisation des habitants à leur cause, la commune de Pontault-Combault a créé depuis plusieurs années un rucher communal, constitué de 5 ruches et d'une ruche pédagogique,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault souhaite confier à une association la gestion du rucher, celle de la miellerie, la fabrication du miel et l'organisation d'ateliers grand public,

CONSIDERANT que, pour ce faire, la commune souhaite mettre à la disposition de l'association Happyculteur à titre précaire et révocable, le rucher communal sis 107 avenue de la République 77340 Pontault-Combault, et l'espace d'accueil sis Jardin d'Aimé 42 avenue des Chardons 77340 Pontault-Combault, suivant les modalités indiquées dans la convention.

CONSIDERANT que la présente convention est conclue pour une durée de 1 an reconductible une seule fois de façon tacite, et peut faire l'objet d'une résiliation unilatérale pour tout motif d'intérêt général laissé à la libre appréciation du maire,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 18 juin 2026,

Le Conseil municipal,

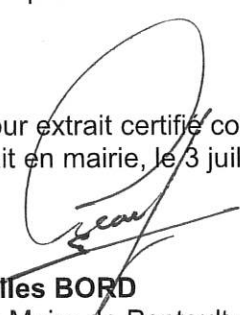
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention d'occupation précaire et d'usages pour la gestion du rucher communal,

AUTORISE le maire à signer la convention ci-annexée ainsi que ses avenants éventuels ou tout document s'y afférant.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 06/07/2026